



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture  
et des forêts DIAF

Direktion der Institutionen und der Land-  
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

[www.fr.ch/diaf](http://www.fr.ch/diaf)

***Seules les paroles prononcées font foi !***

**Conférence de presse projet Schiffenen-Morat**  
Fribourg, Hôtel Cantonal, le 4 décembre 2024

*Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF*

Mesdames, Messieurs,

Le projet « SCHEM » représente une belle opportunité d'assainir le problème des éclusées sur le barrage de Schiffenen.

De ce point de vue, il apporte une nette amélioration et doit être considéré comme un projet apportant, avec une plus-value écologique cohérente. Le fait de pouvoir produire plus d'électricité « verte » est également un argument parlant en faveur de ce projet.

Mais il reste plusieurs inconnues, que l'élaboration du projet et notamment l'étude d'impact sur l'environnement devront aborder, notamment :

- Les solutions pour la libre migration piscicole : il est proposé de régler la montaison des poissons au moyen d'un ascenseur, solution déjà éprouvée sur d'autres sites (notamment à la Maigrauge en ville de Fribourg). Pour ce qui concerne la dévalaison, des solutions novatrices devront être trouvées, car la migration vers l'aval reste un obstacle important, pas seulement sur le Lac de Schiffenen, mais partout en Suisse.
- La problématique du charriage, qui n'est pas encore résolue comme évoquée par mon collègue.
- Comme dans tout chantier, la creuse d'une conduite souterraine de 9 km de long et 7 m de diamètre ainsi que la réalisation d'une centrale hydroélectrique souterraine auront un impact sur l'environnement, sur les terres agricoles et forestières. Toutefois, une fois le projet réalisé et la remise en état effectuée, l'impact sera limité.
- Le risque lié au mélange des eaux entre le lac de Schiffenen et celui de Morat (changements de température, propagation de maladies, etc.) est également une inconnue qu'il faudra clarifier et gérer.

Ce projet « SCHEM » est un très grand projet à l'échelle de notre canton et même de la Suisse entière. Evidemment bien que moins impactant au niveau paysager à terme, il est de l'ordre de la mise en place de nos barrages artificiels qui ont eu un impact écologique en leur temps et modelé nos paysages. Concilier paysage, biodiversité et production d'énergie renouvelable n'est pas toujours aisés, c'est la solution intelligente.

Ce sont ce genre de décision que le Conseil d'Etat doit prendre aujourd'hui pour améliorer l'impact écologique d'un ouvrage existant, sans mettre en péril la production d'énergie renouvelable, voire en l'augmentant.

Il reste plusieurs incertitudes, mais le Conseil d'Etat est convaincu que les avantages de cette variante l'emportent sur les inconvénients. C'est la raison pour laquelle il soutient ce projet et la poursuite de cette variante.